

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mardi 1^{ER} Mars 2022

A la Salle des Fêtes de Saint Germain Les Belles
les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 21 Février 2022.

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPTE Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

- Madame Stéphanie GENESTE était absente excusée,
- Monsieur Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Alain MARTHON.
- **Secrétaire de séance** : Madame Jacqueline LHOMME-LEOMENT.

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-022 CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA REALISATION D'UN ACCES SECURISE A LA FUTURE EXTENSION DE LA ZAE DU MARTOULET**

Afin d'améliorer les conditions de sécurité du secteur du Martoulet sur la commune de Saint Germain Les Belles, le Département de la Haute-Vienne va réaliser prochainement des travaux de sécurisation du carrefour formé entre la RD 420 et la RD 7bis.

La Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne est propriétaire, à proximité de ce carrefour, de plusieurs terrains à vocation économique : Elle possède notamment le long de la branche Ouest de la RD N°7bis une surface de près de 15 hectares où il est envisagé de créer une future extension de la zone d'activités du Martoulet.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220301-2022-022-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022



Dans l'objectif de sécuriser l'accès à cette zone qui sera située le long de la RD N°7bis, il est prévu d'aménager un tourne-à-gauche.

Pour assurer la cohérence de l'ensemble de ce projet, mais également pour réaliser des économies sur la réalisation des études et des travaux et simplifier également les interventions, il a été convenu entre la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne qu'il était opportun qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération, ainsi que les articles L.2422-1 et suivants du Code de la commande publique leur en laissent la possibilité.

Il est donc proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Cette opération consiste à réaliser une voie de type « Tourne à gauche » de 30 mètres de large longeant sur 185 mètres la RD N°7 bis avec des îlots séparateurs.

Ce projet qui est évalué à **300 000.00 € HT** va faire l'objet d'une subvention attribuée par le Département correspondant à 50% du montant HT de l'opération (Enveloppe CDDI de 4^{ème} génération).

Le montant net demeurant à la charge de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne s'élèvera donc à **150 000.00 €**.

Monsieur le Président précise qu'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022 a été déposé auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne pour compléter le plan de financement de cette opération.

La Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne devra verser sa participation financière sous forme de fonds de concours selon l'échéancier suivant :

- Première échéance** : 50 % de la participation forfaitaire, soit **75 000.00 €** l'année d'achèvement des travaux (Prévue pour 2022),
- Seconde échéance** : 50 % de la participation forfaitaire, soit **75 000.00 €** l'année N+1. (Soit en principe en 2023)

Monsieur Le Président propose ensuite au Conseil Communautaire de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- VALIDE** le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée confiant au Département de la Haute-Vienne les travaux d'aménagement d'une voie destinée à desservir une future extension de la zone d'activités du Martoulet (Tourne à gauche),
- DECIDE** d'inscrire au Budget Primitif 2022 le montant de la première échéance du fonds de concours et de prévoir l'inscription au Budget Primitif 2023 de la seconde échéance,

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ce document et à effectuer les formalités inhérentes à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 1^{ER} MARS 2022

Le Président : Marc DITLECADET

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	20
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

